



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 120816

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les relations actuelles entre les médecins libéraux et l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM). En effet, la décision récente du conseil de l'UNCAM de repousser la revalorisation à 23 euros de la consultation des généralistes au-delà de 2007 paraît inacceptable aux médecins, d'autant plus que la « rallonge » budgétaire votée lors du PLFSS 2007 devait permettre de financer la poursuite de la remise à niveau des honoraires médicaux, et qu'ils ont permis la maîtrise médicalisée des dépenses pour l'assurance maladie. Dès lors, la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) Lorraine demande le respect des orientations prévues en accordant un relèvement de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie pour la médecine de ville. Aussi, il souhaiterait connaître la position et les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120816

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2834